

Newsletter n°138 semaine du 26 mars au 5 avril 2020

Itinéraire spirituel pour la Semaine Sainte

Le Dimanche des Rameaux

Six jours avant la fête de la Pâque juive, Jésus vient à Jérusalem. La foule l'acclame lors de son entrée dans la ville. Elle a tapissé le sol de manteaux et de rameaux verts, formant comme un chemin royal en son honneur.

C'est en mémoire de ce jour que nous portons des rameaux (de buis, d'olivier, de laurier ou de palmier, selon les régions). Ces rameaux, une fois bénis, sont tenus en main par les fidèles qui se mettent en marche, en procession : marche vers Pâques du peuple de Dieu à la suite du Christ.

« La foule nombreuse venue pour la fête apprit que Jésus venait à Jérusalem ; ils prirent les rameaux des palmiers et sortirent à sa rencontre et ils criaient : Hosanna ! Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! »

La tradition chrétienne veut que l'on emporte, après la messe, les rameaux bénis, pour en orner les croix dans les maisons : geste de vénération et de confiance envers le Crucifié. Cette année les Rameaux seront bénis en temps voulu.

- **Célébration paroissiale** en direct à 10h30 sur la page Facebook du Père Henri (*si vous n'êtes pas encore abonné, cf. mode d'emploi à la fin de la Newsletter*)
- **Référence des textes du jour** : Matthieu 21 (Entrée messianique), Isaïe 50 (1^{ère} lecture), psaume 21, Philippiens 2 (2^{ème} lecture), Matthieu 26 (évangile de la Passion de Notre Seigneur Jésus Christ selon Saint Matthieu)
- **Pour le diocèse** : à 10h bénédiction des rameaux par l'évêque depuis le clocher de la cathédrale. Celle-ci sera retransmise en direct sur les réseaux sociaux.

EDITORIAL

Vivre la Semaine Sainte à la maison

Le confinement auquel nous sommes contraints depuis maintenant un peu plus de deux semaines, va nous amener à vivre une Semaine Sainte dans des conditions tout à fait inédites. Nous vous invitons à vivre ces Jours Saints en communion de prière afin que nous restions unis les uns aux autres, à notre évêque et plus largement à tous les chrétiens qui célèbrent ce qui est le cœur de notre foi : la Résurrection du Christ !

Nous vous proposons pour ces jours si particuliers un « itinéraire spirituel ».

Dans cette newsletter, vous est proposé pour chaque Jour Saint :

- Une courte explication du sens de la célébration du jour en lien avec l'Évangile.
- Une célébration paroissiale en direct (ou en différé)
- Les références des textes du jour que vous pouvez retrouver sur <https://www.aelf.org/>
- Des nouvelles de notre évêque qui aura tout particulièrement à cœur de porter tous les fidèles du diocèse dans sa prière.

Paroisse Luynes-Les Milles

Tél : 04.42.24.61.41

paroisse.luynes.milles.duranne@gmail.com

<http://paroisses-luynes-milles-duranne.fr/>

[Facebook \[Nouveau\]](#)

Abonnez-vous à la page

« Paroisses Luynes Les Milles »

Lundi Saint

- **Célébration paroissiale** en direct à 9h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Isaïe 42 (1^{ère} lecture), psaume 26, Jean 12 (évangile)
- **Pour le diocèse** : à 18h notre évêque propose un temps de prière pour demander le pardon de Dieu. Tous les fidèles qui le désirent, peuvent vivre chez eux mais en communion spirituelle une demande de pardon personnelle selon le schéma de prière proposé ci-contre. Chaque fidèle peut bien-sûr choisir de vivre cette démarche à un autre moment de la semaine.

Mardi Saint

- **Célébration paroissiale** en direct à 9h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Isaïe 49 (1^{ère} lecture), psaume 70, Jean 13 (évangile)

Mercredi Saint

- **Célébration paroissiale** en direct à 9h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Isaïe 50 (1^{ère} lecture), psaume 68, Matthieu 26 (évangile)



Voici un petit déroulement de la prière que chaque fidèle peut faire, confiné chez lui, pour obtenir le pardon de Dieu.

- Je me tiens devant la croix et je fais lentement le signe de la croix. Je me mets en présence du Seigneur et je lui dis merci pour des grâces reçues.
- Je médite le psaume 50 : « Pitié pour moi Seigneur en ta bonté... »
- Je fais mon examen de conscience et je confesse mes péchés, en silence devant le Seigneur : « Seigneur je ne peux pas confesser mes péchés dans le sacrement de la réconciliation, mais je le fais devant toi Seigneur... »
- Si je peux, je me mets à genoux devant la croix et je dis : « Je confesse à Dieu tout puissant, je reconnais devant mes frères que j'ai péché en pensée, en parole, par action et par omission. Oui, j'ai vraiment péché. C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie et tous les saints de prier pour moi le Seigneur notre Dieu ».
- Je me relève et je prie avec confiance la prière reçue du Sauveur : « Notre Père... »
- Je fais lentement le signe de la croix en remerciant le Seigneur pour le pardon reçu, et je peux chanter ma joie d'être pardonné.
- Comme me le demande le Saint-Père, je prie trois « je vous salue Marie » pour les victimes de l'épidémie, pour ceux qui luttent contre le virus et pour que prenne fin la pandémie.

En ce début du mois d'avril, l'exigence du confinement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ne permettra pas aux fidèles de se confesser et de recevoir l'absolution par le ministère des prêtres. L'absolution ne peut en aucun cas être donnée par téléphone. Cependant le droit de l'Eglise catholique a prévu cette situation et, par une note publiée le 20 mars dernier, donne une possibilité de recevoir le pardon de Dieu : « Lorsque les fidèles se trouvent dans la douloureuse impossibilité de recevoir l'absolution sacramentelle, il faut se rappeler que la contrition parfaite, exprimée par une demande sincère de pardon et accompagnée de la ferme résolution de recourir le plus tôt possible à la confession sacramentelle, obtient le pardon des péchés, même mortels ».

Jeudi Saint

Jésus prend son dernier repas avec les douze Apôtres dans la salle dite du « Cénacle ». Saint Paul et les évangélistes Marc, Luc et Matthieu rapportent les récits de la Cène au cours de laquelle, en prenant le pain et le vin, le Christ rend grâce et offre son Corps et son Sang pour le salut des hommes.

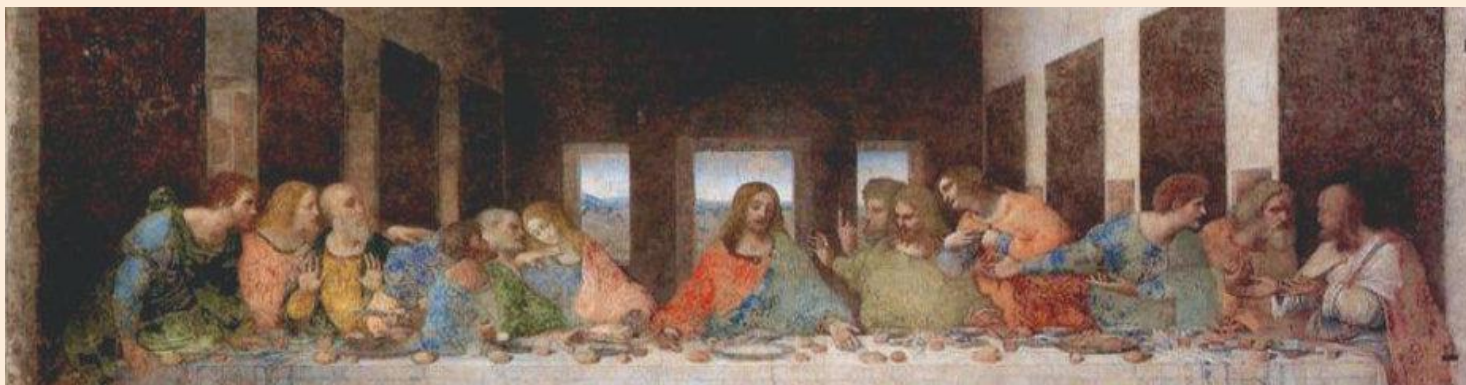
Au cours de ce repas, Jésus va se mettre à genoux devant chacun de ses disciples et leur laver les pieds. Il prend la tenue de serviteur et dit : « C'est un exemple que je vous ai donné afin que vous fassiez vous aussi comme j'ai fait pour vous. » Au cours de la messe célébrée avec solennité, on répète le geste du lavement des pieds.

« *Demeurez ici et veillez avec moi.* »

Après ce repas de la Cène, l'heure de l'épreuve approchant, le Christ se rend au jardin des Oliviers avec les apôtres pour veiller et prier.

Le Jeudi Saint, l'Église célèbre la messe « en mémoire de la Cène du Seigneur », puis le Saint Sacrement est déposé au « reposoir », l'autel est dépouillé, la croix est enlevée et voilée. Tout ce dépouillement : le Christ est entré dans sa passion, dépouillé de tout. C'est une nuit d'adoration, les fidèles s'unissent à la prière du Christ ce soir-là, en veillant auprès du Saint-Sacrement.

- **Célébration paroissiale** en direct à 19h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Exode 12 (1^{ère} lecture), psaume 115, 1 Corinthiens 11 (2^{ème} lecture), Jean 13 (évangile)
- **Pour le diocèse** : à 10h renouvellement des promesses sacerdotales des prêtres du diocèse qui seront en lien avec notre évêque par vidéo.



Vendredi Saint

Trahi par son disciple Judas, le Christ est arrêté. Il est accusé de semer le désordre par ses enseignements et surtout d'usurper le titre de Messie, c'est-à-dire de Fils de Dieu envoyé pour sauver les hommes. Interrogé par Ponce Pilate, flagellé par les soldats, Il est condamné à être cloué sur une croix – supplice alors réservé aux criminels.

Chargé de la croix, le Christ gravit la colline du Golgotha (littéralement « Mont du crâne », autrement appelé « Calvaire ») et tombe plusieurs fois d'épuisement. Crucifié, Il expire au bout de quelques heures. Descendu de la croix par ses proches, Il est enveloppé dans un linge blanc (le « linceul ») et mis au tombeau.

Ce jour nous sommes appelés au jeûne, démarche de pénitence et de conversion, expression de l'attente du Christ. L'office du Vendredi saint, appelé « célébration de la Passion du Seigneur », est centré sur la proclamation du récit de la Passion. Il est proposé aux fidèles un Chemin de croix qui suit les étapes de la Passion du Christ.

- **Chemin de Croix** en direct à 15h sur la page Facebook du Père Henri
- **Célébration paroissiale** en direct à 19h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Isaïe 52 (1^{ère} lecture), psaume 30, Hébreux 4 (2^{ème} lecture), Jean 18 (évangile de la Passion de notre Seigneur Jésus Christ selon Saint Jean)

Samedi Saint

Le Samedi Saint est, pour les chrétiens, un jour de silence, d'attente et de recueillement. Ils méditent sur les souffrances de Jésus-Christ, sa mort et sa mise au tombeau. La célébration de la Résurrection commence le soir lors de la Veillée Pascale.

La célébration de la nuit du Samedi Saint au dimanche de Pâques est « une veille en l'honneur du Seigneur » durant laquelle les catholiques célèbrent Pâques, passage des ténèbres à la lumière, victoire du Christ sur la mort. C'est pourquoi, dans la nuit, le feu et le cierge de Pâques sont allumés, puis la flamme est transmise aux fidèles.

C'est aussi durant cette veillée – ou Vigile pascale – que sont célébrés -sauf cette année du fait des circonstances particulières- les baptêmes d'adultes. Ils sont l'occasion pour les fidèles de renouveler les promesses de leur baptême. À l'issue de leur chemin de catéchuménat, vécu depuis plusieurs années, cette nuit pascale constitue un sommet pour leur initiation chrétienne.



- **Célébration paroissiale** en direct à 21h sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes de la Vigile Pascale** : Genèse 1 (1^{ère} lecture), psaume 103 ou 32, Genèse 22 (2^{ème} lecture), psaume 15, Exode 14 (3^{ème} lecture), Cantique Exode 15, Isaïe 54 (4^{ème} lecture), psaume 29, Isaïe 55 (5^{ème} lecture), Cantique Isaïe 12, Baruc 3 (6^{ème} lecture), psaume 18, Ezékiel 36 (7^{ème} lecture), psaume 41 ou 50, Romains 6 (Epître), psaume 117, Matthieu 28 (évangile)

Dimanche de Pâques

La Résurrection du Christ est l'accomplissement des promesses faites par Dieu à son peuple. C'est pourquoi la fête de Pâques, célébrée par une messe solennelle, est le sommet du calendrier liturgique chrétien. Ce jour d'allégresse est marqué dans les églises par la couleur blanche ou dorée, symbole de joie et de lumière.



« Pourquoi cherchez-vous le Vivant parmi les morts ? Il n'est pas ici, il est ressuscité. » (Luc 24)

Les évangiles font le récit des événements du dimanche matin qui a suivi la mort de Jésus, lorsque les disciples de Jésus (les apôtres et les saintes femmes) ont trouvé son tombeau vide. Ils racontent aussi que Jésus leur est apparu à de nombreuses reprises dans des circonstances diverses pendant 40 jours jusqu'à une dernière apparition, lorsqu'ils l'ont vu monter au Ciel.

- **Célébration paroissiale** en direct à 10h30 sur la page Facebook du Père Henri
- **Référence des textes du jour** : Acte des Apôtres 10 (1^{ère} lecture), psaume 117, Colossiens 1 (2^{ème} lecture), Séquence, Jean 20 (évangile)
- **Pour le diocèse** : à 17h prière des vêpres, annonce de la bonne nouvelle de Pâques et bénédiction de la Provence et ses habitants par notre évêque depuis le clocher de la cathédrale.

Informations pratiques

CELEBRATIONS

Aucune célébration publique n'est autorisée, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Cette interdiction concerne les offices de semaine, les offices dominicaux, de Pâques et de la Semaine Sainte. Les célébrations des baptêmes, mariages, premières communions, professions de foi et confirmations prévues en avril/mai sont suspendues à la situation sanitaire de notre pays et reportées *sine die*.

FUNERAILLES

Seules les célébrations de funérailles sont autorisées, MAIS en tout petit comité. Lundi 23 mars, Édouard Philippe a limité les funérailles à « 20 personnes maximum » afin de respecter le confinement et les règles sanitaires qui s'appliquent en pleine épidémie de coronavirus. Chaque diocèse précise les dispositions pour la tenue des funérailles qui ne peuvent plus avoir lieu à l'intérieur des églises. Dans notre diocèse, la formule retenue est la suivante : une prière plus développée, au cimetière, préparée par téléphone avec le prêtre.

Toutes les activités paroissiales ou celles des mouvements d'Église sont suspendues. Vous pouvez vous rapprocher de votre paroisse pour de plus amples informations.

La permanence paroissiale est maintenue : vous pouvez nous joindre à tout moment au 04.42.24.61.41

Suivre la messe en temps d'épidémie

Pendant toute la durée du confinement, vous pouvez assister tous les jours à la messe célébrée par le père Henri de Menou en direct ou en différé via Facebook.

Les horaires sont les suivants :

- 9h00 en semaine
- 10h30 le dimanche et les solennités

Les horaires pendant la Semaine Sainte :

- 9h00 lundi, mardi et mercredi Saints
- 19h Jeudi (Sainte Cène) et Vendredi (Passion du Christ)
 - Vendredi, Chemin de Croix à 15h
 - Samedi, Vigile Pascale à 21h

La messe en paroisse - Mode d'emploi

- 1) Si vous n'êtes pas inscrits sur Facebook, créez votre compte en suivant le lien <https://www.facebook.com/>
- 2) [Une fois l'inscription effectuée] cliquez dans la barre de recherche en haut à gauche de la page facebook, écrivez « Paroisses Luynes les Milles » puis cliquez sur la proposition de page qui s'affiche intitulée « Paroisse Luynes les Milles ».

Attention : ne pas sélectionner la page « Paroisse d'Aix la Duranne, des Milles, de Luynes », celle-ci n'est plus actualisée.

- 3) Une fois sur la page, cliquer sur le bouton « S'abonner » (sous la photo de l'église de Luynes).
- 4) Retournez dans la barre de recherche de la page Facebook, écrivez « Père Henri de Menou » et cliquez sur « ajouter ».

Vous pouvez désormais suivre la messe tous les jours **en direct** sur la page du père Henri de Menou ou **en différé** sur la page de la paroisse.